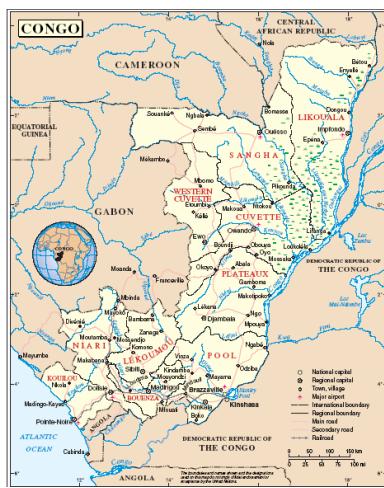


Congo



© United Nations Cartographic Section

Population (2005)	3 551 500
Revenu national par habitant	1621 \$
PIB (milliards FCFA)	3210,7
Taux de mortalité infantile	75 %/oo
Ratio de mortalité maternelle	781 pour 100000 nv
Taux de prévalence du VIH (15 à 49 ans)	4,1%
Prévalence des malnutritions chroniques (moins de 5 ans)	26 %
Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté	50,7 %
Pourcentage des dépenses de santé dans le budget	3,6 %
Taux de couverture vaccinale DTCP3	80%
Taux de couverture en consultations prénatales	88%
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	86,2%

Avec une population estimée à 3 551 500 habitants au 1^{er} janvier 2005 le Congo est l'un des pays d'Afrique au Sud du Sahara les moins peuplés, avec une densité moyenne de 10 habitants au km². C'est une population jeune, constituée à 51% de femmes ; la natalité est élevée (43 pour 1000) ; la croissance annuelle moyenne atteint 3,07% et l'espérance de vie à la naissance était estimée à 51,9 ans en 2005. Elle est inégalement répartie sur l'étendue du territoire : environ 82 % vivent dans les quatre départements traversés par le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) et 58 % vivent dans les grandes agglomérations. La mortalité infantile est passée de 81 décès pour mille en 1996 à 75 décès pour mille en 2005 (EDSC- I). La couverture scolaire, est passée de 83 % en 2002 à 89 % en 2005. L'analphabétisme concerne 17 % des hommes et 33 % des femmes de plus de 15 ans. Sur le plan macroéconomique, le revenu moyen par habitant était estimée à estimé à 1621 \$ en 2005.

SANTE & DEVELOPPEMENT

La situation sanitaire du Congo est caractérisée par la précarité de l'état de santé et les contre performances des services de santé. Cette précarité est illustrée par des taux élevés de mortalité tels que le taux de mortalité infantile (75 °/oo) et le ratio de mortalité maternelle (781 décès pour 100 000 naissances vivantes) enregistrés dans le pays en 2005, qui sont attribués à la persistance des maladies infectieuses et parasitaires d'une part et aux problèmes de santé de la reproduction d'autre part. En outre, le système de santé est encore peu performant en raison de multiples facteurs. Ce sont : la mauvaise distribution des formations sanitaires sur le territoire et leur sous équipement ; l'insuffisance des ressources humaines en quantité et qualité, ainsi que leur mauvaise gestion ; l'inefficacité du système d'approvisionnement et l'utilisation peu rationnelle des médicaments ; l'insuffisance des ressources financières associée à des modes de financement inadéquats et à une utilisation peu rationnelle des fonds disponibles.

Et pourtant, depuis l'année 2005 la situation macroéconomique du Congo connaît une amélioration notable attribuée notamment à la hausse des cours du pétrole brut et des bois tropicaux et à l'expansion des activités des secteurs de l'industrie, des bâtiments et travaux publics, du commerce et des télécommunications. C'est ainsi que le Produit intérieur brut (PIB) s'est élevé à 3.154,2 milliards en 2005 avec un revenu moyen par habitant, estimée à 1621 \$. En dépit de cette embellie, la moitié de la population (50,1%) vit encore en dessous du seuil de pauvreté. Elle ne se traduit pas de façon nette par une amélioration de l'accès aux soins de santé et encore moins, de l'état de santé de la population.

OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de la paix et de la stabilité des institutions politiques. Amélioration de la situation macroéconomique du pays. Engagement politique traduit notamment par l'accroissement des ressources allouées au secteur santé et la prise d'initiatives telles que celles relatives à l'instauration de la gratuité de l'accès aux traitements antirétroviraux et antipaludiques. Existence du DSRP comme cadre de référence global pour la mise en œuvre de la politique de santé. Eligibilité du Congo aux initiatives de financement de la santé, au niveau global, ainsi qu'à l'initiative d'allègement de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE). 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des conditions permettant la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles et celles liées à la santé de la reproduction. Mettre à échelle les interventions prioritaires de santé, en particulier celles relatives au paludisme, au VIH – SIDA et à la tuberculose et assurer leur accès universel aux populations. Renforcer la surveillance épidémiologique et le système de réponse aux urgences. Prévenir les handicaps et créer les conditions permettant une meilleure intégration des personnes handicapées. Garantir l'assistance humanitaire aux populations victimes des crises. Promouvoir des comportements favorables à la santé. Améliorer l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'élimination des déchets y compris les déchets biomédicaux dans les zones tant urbaines que rurales.

PARTENARIATS

En dépit des initiatives de plaidoyer, le nombre d'intervenants dans le secteur santé au Congo est peu important comparativement aux autres pays de la sous région. Les agences du système des nations unies, (OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, FAO et le PAM) la Banque mondiale et l'Union européenne sont les principaux partenaires multilatéraux. La France, la Chine, l'Italie, le Japon et les Etats-Unis représentent les principales coopérations bilatérales. Quelques ONG internationales et locales interviennent dans le secteur santé. Il en résulte une faible mobilisation de ressources financières. Cette situation est expliquée, au moins en partie par le statut de pays à revenu intermédiaire attribué au Congo et également à l'absence d'une politique dynamique de marketing des projets.

OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre de l'UNDAF 2009 – 2013 et du Projet de développement des services de santé, projet sectoriel constituent deux opportunités remarquables pour développer et renforcer les partenariats dans le secteur santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une mobilisation effective des partenaires et des ressources nécessaires à la résolution des problèmes prioritaires du secteur, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS 2007 – 2011. Renforcer les mécanismes et instruments de coordination entre le Gouvernement et les partenaires intervenants dans le secteur santé.

AGENDA STRATEGIQUE DE L'OMS (2008-2013)

L'agenda stratégique de l'OMS, pour la période 2008 - 2013 s'articule autour de cinq orientations à savoir :

- L'amélioration de la performance des services, y compris les programmes de santé à travers le développement des services de santé, l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des médicaments essentiels de qualité, le développement des ressources humaines et le financement de la santé.
- La réduction de la charge de la morbidité et de la mortalité attribuée au paludisme, à la tuberculose, au VIH SIDA et aux autres maladies transmissibles, à travers l'amélioration de l'accès et de la qualité de la prise en charge des cas, de la prévention de ces maladies, des soins et services promotionnels et de réadaptation.
- La réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de la survie de l'enfant à travers la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale ;
- Le renforcement des capacités de préparation et de réponse aux épidémies et autres situations d'urgence en vue de réduire la morbidité et la mortalité liées à ces risques et menaces.
- Le renforcement du partenariat et des mécanismes de coordination des interventions dans le secteur à travers la promotion de la coopération, la diversification des partenaires ainsi que la bonne gestion de l'aide.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, veuillez consulter les sites Web ci-après :

Page Web de l'OMS consacrée au pays : <http://www.who.int/countries/cog/fr>

© Organisation mondiale de la Santé 2009 - Tous droits réservés.

Les fiches présentant les Stratégies de Coopération avec les Pays ne sont pas une publication officielle de l'OMS. Les cartes qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.